

DOSSIER DE CHANGEMENT DE MENTION – DNMADE - 2024-2025

DATE LIMITE DE RETOUR : 15 JUIN 2024

à retourner par courrier à : Lycée Sévigné – 151 rue de la Malcense – BP 80506 – 59208 Tourcoing

CE DOSSIER CONCERNE UNIQUEMENT LES ETUDIANTS DEJA EN DNMADE

Réf: Code l'Éducation, articles R.613-32 à R.613-37

N° étudiant : _____

N° national ou INE : _____

Nom: Prénom:

Nom d'usage (marital) :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

E-mail :

Situation : étudiant activité salariée recherche d'emploi autre :

Sollicite l'obtention du diplôme de : (1)
DNMADE – Mention Mode 2^{ème} année
Parcours : _____
(1) Préciser le Parcours : Collections de mode ou Image de mode-médiatisation

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

Fait à.....le...../...../.....

(Signature)

DOSSIER DE CHANGEMENT DE MENTION – DNMADE - 2024-2025

DATE LIMITE DE RETOUR : 15 JUIN 2024

à retourner par courrier à : Lycée Sévigné – 151 rue de la Malcense – BP 80506 – 59208 Tourcoing

1 - VALIDATION DES ÉTUDES

Article R.613-33 du Code de l'Éducation : « *Peuvent donner lieu à validation toutes études supérieures suivies par le candidat dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée.* »

Article R.613-35 du Code de l'Éducation : « *Pour la validation des études supérieures, le formulaire de candidature est accompagné d'un dossier comprenant les diplômes, certificats et toutes autres pièces permettant au jury de validation d'apprécier la nature et le niveau de ces études. Il comprend l'annexe descriptive du diplôme et les attestations certifiant les crédits européens obtenus représentatifs des études suivies lorsque celles-ci l'ont été dans le cadre défini par l'Union européenne pour favoriser la mobilité, dans un autre État européen.* »

ANNÉE	ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ (libellé exacte et adresse)	DIPLÔME OBTENU

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Article R.613-34 du Code de l'Éducation : « *Un candidat ne peut déposer, au cours de la même année civile et pour un même diplôme, qu'une seule demande et ne peut en saisir qu'un seul établissement. La demande précise le diplôme postulé. S'il postule des diplômes différents, le candidat ne peut au total déposer plus de trois demandes de validation au cours de la même année civile.* »

Je soussigné(e).....

Atteste sur l'honneur m'engager à respecter les conditions fixées par le Code l'Éducation relatifs à la validation des études supérieures, et notamment l'article R.613-34 précité.

Fait à.....le...../...../.....

(Signature)

2 – PIÈCES À FOURNIR

- Le présent dossier dûment complété ;
- Les procès-verbaux des semestres de DNMADE attestant l'acquisition des crédits européens et le bilan de compétences ;
- Une lettre de motivation ;
- Un dossier de travaux personnels
- Une enveloppe timbrée (format 220mm*110mm) portant l'adresse du candidat.